

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
REUNION DU 27 MAI 2024
AUGMENTATION DE LA VALEUR FACIALE DES TICKETS RESTAURANT

N° de Délibération : 2024-19

Réunis le 27 mai 2024 en visio conférence à 9h00 sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Amandine D'OLEON, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Monsieur Antoine CASINI, Xavier CHARLES et David FONTAINE.

Sont excusés : Madame Florence MAZIER et Messieurs Fabien ACHARD DE LELUARDIERE et Patrick JEANNENEZ.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	13
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	13

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2017-19 du comité syndical réuni le 18 septembre 2017 approuvant la mise en place de tickets restaurant au bénéfice des agents du syndicat mixte,

CONSIDERANT le contexte économique inflationniste justifiant de l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant,

Le comité syndical de Normandie Equine Vallée,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant pour le fixer à 7€ par jour travaillé et par agent à compter du 1^{er} juin 2024,

APPROUVE à l'unanimité la prise en charge des tickets restaurant à hauteur de 60% de la valeur faciale par Normandie Equine Vallée, soit une contribution financière de 4,20€ par jour et par agent,

PRECISE que tous les agents du syndicat sont bénéficiaires, quelle que soit leur situation juridique,

DONNE pouvoir à Mme la Présidente pour mettre en œuvre les actes utiles à l'application de la présente délibération.

La Présidente de Normandie Equine Vallée
Malika CHERRIERE